



MAIRIE DE PARADOU
13520

Nombre de Conseillers : 19
En exercice 19
Présents 17
Votants 18

CONSEIL MUNICIPAL DU Département des Bouches-du-Rhône
28 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20201028-2020-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2020

Publication : 30/10/2020

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 19 h 00, en salle polyvalente, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2020

PRÉSENTS Madame Pascale LICARI, Maire

Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Jacques ALLEMAND, Pierre DUGUA, Aurélie DUMAS, Didier GUERIN, Gaétan MARTEL, Mélanie NOSSEN, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Christine ROUILLON, Damien SABATIER, Claude MODONUTTI

POUVOIRS : Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD

ABSENT EXCUSÉ : Madame Anne-Sophie HEUILLE

2020- 83 Urbanisme / Projet d'élaboration d'une Zone Agricole Protégée

Rapporteur Jacques ALLEMAND

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation agricole de 1999 modifiée, et ses dispositions codifiées aux articles L. 112-2 et R. 112-1-4 à R. 112-1-10 du code rural et de la pêche maritime, et aux articles R. 423-64 et R. 425-20 du code de l'urbanisme, qui donne aux communes la possibilité de proposer au préfet de département de définir, par arrêté, une servitude de zone agricole protégée ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune du Paradou ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Paradou, approuvé le 28 mars 2018, actuellement en vigueur ;

Vu les orientations en matière d'aménagement et de développement durable concernant la commune, identifiées notamment dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en date du 26 juin 2019 :

A travers les orientations de son PADD, la commune s'est engagée en faveur de l'agriculture, la reconquête des espaces agricoles, la maîtrise de l'urbanisation et la protection du foncier agricole.

Elle s'est également mobilisée pour la mise en œuvre d'un projet FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) d'animation foncière multi-partenarial, dénommé « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le Parc naturel régional des Alpilles » projet dont le Parc est le chef de file.

Par ailleurs, l'étude conduite par la SAFER, dans le cadre de ce projet, et le diagnostic de la Chambre d'agriculture ont mis en évidence les enjeux du maintien et du développement de l'agriculture sur la commune, les besoins de protection et d'animation foncière concernant les espaces agricoles,

Ainsi, la prescription d'une zone agricole protégée sur la commune du Paradou correspond pleinement aux objectifs poursuivis par le législateur, à savoir, protéger dans la durée, la vocation des terres agricoles précieuses du fait de leur qualité agronomique et de la présence d'équipements (réseaux hydrauliques),

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

ACTER la volonté de la commune de protéger ses terres agricoles par la mise à l'étude d'une Zone Agricole Protégée

LANCER la réflexion et la co-élaboration du projet de Zone Agricole Protégée avec l'ensemble des partenaires du projet et du territoire

AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents et pièces se rapportant à ce projet

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Le Maire
Pascal LICARI

